

DEPARTEMENT DE L'EURE  
MAIRIE DE SAINT SEBASTIEN DE MORSENT  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux mars s'est réuni en la Salle du Conseil – Espace Gabriel Malard – Place Pierre Mendès France, en séance publique, sous la Présidence de Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT, Maire en exercice.

Etaient présents :

HAGUET-VOLCKAERT	Florence
ORDONEZ	Manuel
LEFEBVRE	Myriam
JAMET	Georges
OURY	Agnès
MOINE	Nathalie
PHILIPPE	Martine
FURON	Chantal
VOLCKAERT	Jean-Pierre
LAMY	Véronique
COCHARD	Jacques
HURTRELLE	Béatrice
BARTHUEL	Chantal
MARIEL	Jean-Bernard
COUSIN	Joël
VILLAIN	Pascaline
CHEVALIER	Jean-Pierre
MALARD	Jean
ALEXANDRE	Jérôme
DEMAY-THEBAULT	Cécile
EKOKA	Chantal
MATHURIN	Christian
LE PAPE	Laurent

Absents excusés :

Mme Stéphanie LERAY-LOUIS (pouvoir à  
Mme Alicia TRANQUET (pouvoir à  
M Roger MIELOT (pouvoir à  
M Pascal GUIBERT (pouvoir à  
Mme Nadège GAUDUCHON-GOSSE (pouvoir à  
M Guillaume DENIS (pouvoir à

Secrétaire de Séance : Véronique LAMY

Ouverture de séance : 18 H 30

En ouverture de la séance, Monsieur Laurent LE PAPE prend place au sein du conseil en remplacement de Monsieur Florent CRISTOBAL, démissionnaire.

## **1 Adoption du compte-rendu de la séance du jeudi 7 juillet 2022.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine le compte-rendu de séance du jeudi 15 décembre 2022.

## **2 Affaires générales – Modification des commissions suite à la démission de M Florent CRISTOBAL (CST –CAO – Commission de contrôle – Commission de Contrôle – Commission des finances).**

Il est acté qu'au regard de la démission de Monsieur Florent CRISTOBAL :

- Monsieur Laurent LE PAPE présente sa candidature au sein de la Commission d'Appel d'Offres,
- Monsieur Laurent LE PAPE présente sa candidature au sein de la Commission des Finances,
- Madame Chantal EKOKA présente sa candidature au sein de la Commission de Contrôle Electoral

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet informé des modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, les modifications proposées.

## **3 EPN – Convention Territoriale Globale et Projet Social d'Agglomération – Avenant**

En référence à la délibération du 24 novembre 2022 concernant la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) et l'élaboration du Projet Social d'Agglomération, il est aujourd'hui nécessaire de signer un avenant à cette CTG afin de prendre en compte le contenu des différents documents co construits par les partenaires locaux au cours de la démarche d'élaboration :

- Le diagnostic de territoire partagé,
- L'arbre de projet,
- Le plan de développement.
- La gouvernance.

Initiée fin 2020 mais freinée par la crise sanitaire, la démarche de co-construction de la CTG et du Projet Social d'Agglomération a permis de :

- Identifier des problématiques territoriales communes,
- Prioriser des champs d'intervention partagés,
- Définir des enjeux pour le territoire dans sa globalité,
- Co-élaborer un arbre de projet,
- Co-construire un plan de développement respectant les prérogatives de chacun,
- Définir une gouvernance assurant une juste place à chacun des signataires.

Pour rappel, la CTG s'appuie sur la co-construction d'un projet commun à l'échelle du territoire de l'EPN et tient compte des dynamiques déjà engagées localement.

Il s'agit donc d'une CTG à géométrie variable où la Communauté d'Agglomération EPN est porteuse de la démarche territoriale globale au travers du Projet Social d'Agglomération et où chacun (communes/SIVU/EPN) restera maître de ses compétences et de ses actions.

De plus, la signature de la CTG permettra le transfert des financements de notre Contrat Enfance Jeunesse vers un nouveau dispositif de financement appelé Bonus Territoire à compter du 01/01/2023 pour lesquels une délibération sera prise au second semestre 2023 (effet rétroactif).

Le diagnostic de territoire partagé avec les acteurs locaux (cf annexe) a mis en évidence les conclusions suivantes :

- Un territoire organisé autour d'Evreux, sous influence francilienne de Dreux et Rouen,
- Un découpage territorial des compétences complexe,
- Un territoire hétérogène avec une ville-centre mais une dominante rurale,
- Une population jeune avec une tendance au vieillissement ?
- Un fort taux d'allocataires CAF,
- Un nombre important de personnes isolées, de familles nombreuses et monoparentales,
- Une population marquée par la précarité et la pauvreté,
- Les habitants et les acteurs sont en demande d'actions de proximité et de lisibilité des actions,
- Peu de travail en réseau des professionnels mais une volonté des acteurs à travailler ensemble,
- Des problèmes d'accessibilité géographique et financière pour les loisirs,
- Des difficultés à mobiliser les habitants,
- L'offre de services existe mais elle est inégalement répartie sur le territoire et parfois insuffisante par rapport aux besoins.

De plus, trois enjeux de territoire ont été co-définis :

- L'équipe territoriale,
- La place de l'habitant,
- La cohérence de l'offre.

Ces enjeux ont été déclinés en axes de développement et en objectifs (Cf l'Arbre de Projet en Annexe 3 de l'avenant).

A partir de ce diagnostic, quatre thématiques ont été priorisées par les signataires de la CTG :

- La continuité éducative,
- La parentalité,
- L'animation de la vie sociale,
- L'accès aux droits et l'inclusion numérique.

Le plan de développement décline 33 fiches projets dont les actions sont à déployer d'ici à fin 2028. En effet, la première CTG prendra fin au 31/12/2023 mais il a été décidé avec l'ensemble des signataires de la CTG de travailler un plan de développement intégrant la prochaine CTG 2024-2028 (Cf le plan de développement en Annexe 3 de l'avenant).

Une gouvernance de mise en œuvre du Projet Social d'Agglomération (CF Annexe 4 de l'avenant) a été décidée, avec notamment la constitution d'un Comité de Pilotage dans lequel chaque cosignataire sera représenté.

L'avenant à la CTG accompagné de ses annexes est joint à la présente délibération.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le Projet Social d'Agglomération et l'avenant à la Convention Territoire Globale,
- Autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la CTG pour la période 2020-2023,
- Autoriser Madame la Maire ou son représentant à solliciter les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions correspondant et avenants éventuels et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet,
- Désigner Madame la Maire comme représentant pour siéger au Comité de Pilotage de la CTG.

Parole sera donnée à Madame Nathalie MOINE explicitant qu'un certain nombre de modifications est intervenue au Projet Social d'Agglomération initial ensuite de l'établissement du diagnostic de territoire, rappelant par la même les modifications et priorités suivantes :

- **Article 2** : 4 nouveaux signataires.
- **Article 3** : Rôle de la CAF.
- **Article 4** : Sur les cosignataires.
- **Article 5** : Définition des enjeux de territoire.
- **Article 6** : Engagement des cosignataires.

Madame la Maire rappelle les priorités établies en quatre thématiques avant de passer au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le Projet Social d'Agglomération et l'avenant à la Convention Territoire Globale,
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la CTG pour la période 2020-2023,
- Autorise Madame la Maire ou son représentant à solliciter les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions correspondant et avenants éventuels et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet,
- Désigne Madame la Maire comme représentant pour siéger au Comité de Pilotage de la CTG.

#### **4 TAXE DE SEJOUR.**

Sans objet.

#### **5 RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS POUR LES ENSEIGNANTS ET VISITEURS**

Les enseignants ont formulé le souhait de pouvoir accéder au service de restauration scolaire, le midi. Pour ce faire, la commune doit instaurer de nouveaux tarifs pour les enseignants ainsi que pour les visiteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Actualise** le tarif du repas du restaurant scolaire,

- **Dit** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 2 mai 2023,

**Tarifs 2023 – 2024 :**

- Ticket enseignant : 7 €
- Ticket visiteur : 7 €

- **Autorise** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs et en particulier d'afficher cette modification en mairie et dans les lieux de restauration.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT explicite que pour répondre à un désir de certains enseignants à déjeuner à la cantine scolaire il est nécessaire de fixer le montant du ticket correspondant à un « déjeuner enseignant. » La proposition définitive sera fixée à hauteur de 7 €.

Par ailleurs Madame Cécile DEMAY interroge sur d'éventuels retours au regard du nouveau prestataire de cantine scolaire.

Sur ce point précis, Madame Nathalie MOINE argue d'un retour très positif, avec un gaspillage minoré, au regard de menus plus adaptés. Les enfants sont désormais jugés et parties puisque appelés dans la notation des entrées, plats et desserts via des smileys pour plus de praticité notamment vers les enfants de maternelle, cela, en réponse à l'interrogation de Monsieur Jérôme ALEXANDRE quant à la forme du questionnaire et à la qualité des repas servis.

Monsieur Jérôme ALEXANDRE sollicite par ailleurs l'obtention d'un questionnaire plus appuyé pour les élèves concernés par les classes élémentaires.

Il est précisé par Monsieur Manuel ORDONEZ que la qualité des repas a été revisitée, qu'un bilan qualitatif sera effectué en fin d'année, avec toutefois, pour l'heure des retours satisfaisants, qu'un rapprochement avec le prestataire pourrait s'effectuer dans la perspective d'organiser un questionnaire plus élaboré.

Madame Cécile DEMAY interroge d'une part, sur la bonne communication envers les familles de ce changement de prestataire, ce à quoi il est confirmé par Madame Nathalie MOINE que ce point a été abordé dans les différents instances (conseils d'écoles, commission enfance-jeunesse, Conseil Municipal) et qu'une publication a été effectuée sur sites et réseau.

Monsieur Manuel ORDONEZ confirme la proximité territoriale de la préparation de ces repas puisque fabriqués à Mont Saint Aignan et livrés la nuit en réponse au questionnement de Madame Cécile DEMAY.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal,

- **Actualise** le tarif du repas du restaurant scolaire, **dit** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 2 mai 2023, **Tarifs 2023 – 2024** (Ticket enseignant : 7 € Ticket visiteur : 7 €), **autorise** Madame la Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de ces tarifs et en particulier d'afficher cette modification en mairie et dans les lieux de restauration, **dit** que les recettes seront inscrites au chapitre 70 du budget.

## **6 Personnel – Modification du tableau des effectifs**

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant les postes ouverts qui n'ont plus lieu d'être, suite notamment à des avancements de grade et pour permettre en 2023 d'éventuels avancements de grades, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- 1/ Créations de poste : 1 poste de Rédacteur Principal de la 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> supprimé par erreur lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir formuler un avis sur cette proposition.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT fait état que la suppression de ce poste relève d'une erreur et qu'il y aura lieu de le réintégrer postérieurement.

Madame Cécile DEMAY interroge sur les procédures de promotion, serait-ce à l'instar du Centre de Gestion ?

Précision est apportée par Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT que ces dernières s'organisent en premier lieu sur proposition Mairie et entérinées ensuite par le Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal formule un avis favorable à cette proposition.

## **7 Divers – Prestation ménage location des salles communales.**

Suite à plusieurs retours de location à l'issue desquelles le ménage n'avait pas été fait correctement, la commune a décidé d'instaurer une caution pour la prestation de ménage à l'occasion de la location des différentes salles communales.

La commune décide de tarifier ;

- 150 € pour la salle des associations,
- 250 € pour la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de formuler un avis sur ces propositions.

Il est ici précisé par Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT que les tarifs proposés le sont via une entreprise de ménage.

Madame Cécile DEMAY interroge sur la destination des deux salles des associations, sur la présence ou non d'un règlement intérieur.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT indique qu'une seule des salles des associations est concernée par la location ainsi que sur la présence d'un règlement intérieur voté l'année dernière. Ce dernier devra d'ailleurs être revu afin d'insérer cette prestation ménage ; le règlement est soumis pour signature à chaque locataire.

Ne serait-il pas plus opportun de l'afficher à l'intérieur de la salle propose Monsieur Christian MATHURIN.

Ce règlement est composé de 8 pages, il est remis à chaque locataire ; , il sera difficile de l'afficher complète Madame Florence HAGUET-VOLKAERT, sauf à le laisser dans chaque salle propose Madame Cécile DEMAY.

La difficulté première est de restituer les lieux en bon état de propreté indique Monsieur Manuel ORDONEZ, le fait d'inclure une caution ménage peut être une mesure d'incitation à laisser les lieux en bon état de propreté.

Il est toutefois nécessaire de rester objectif observe Monsieur Laurent LEPAPE.

Quand bien même un jugement reste aléatoire, il a tout de même été retrouvé des paillettes dans les chaises, précise Madame Florence HAGUET-VOLKAERT, qui indique, de surcroit que cette prestation de ménage ne sera demandée systématiquement.

Enfin pour répondre au questionnement de Madame Cécile DEMAY relatif à la qualité du prestataire de ménage il est renseigné, par Madame Florence HAGUET-VOLKAERT que le prestataire retenu est identique à celui en en charge du nettoyage des gymnases.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine ces propositions.

## **8 CULTURE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'EURE.**

En attente de réception du Conseil Départemental.

## **9 FINANCES – REDEVANCES SUR LES TAXIS**

Sans objet.

## **10 FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint, (Annexe 5)

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Madame Agnès OURY intervient à la lecture du rapport d'orientations budgétaires sans pour autant revenir sur la partie relative au contexte international, européen et national si ce n'est pour répondre au questionnement sollicité par Monsieur Jérôme ALEXANDRE lors de la commission des finances.

Il est ainsi évoqué le rappel des strates et indices de la situation de la commune au regard de ces derniers.

**Potentiel fiscal communal : 726,64 € - Moyenne de la strate : 954,53 €**  
**Potentiel financier : 831,91 € - Moyenne de la strate : 1034,42 €**  
**Effort fiscal : 1,113705 – Moyenne de la strate : 1,186146.**

Le rappel des objectifs de la préparation budgétaire 2023 s'effectuera selon les modalités suivantes malgré un contexte inflationniste

- Maintenir un niveau d'investissement en lien avec les économies d'énergie et l'entretien des bâtiments,
- Maintenir le niveau des services à la population à la charge de la commune (enfance-jeunesse ; CCAS, animations) et améliorer le cadre de vie (Parc Etienne, Etude Centre Bourg),
- Maintenir la mise à disposition d'infrastructures de qualité aux associations,
- Prévoir l'accueil d'une brigade de gendarmerie.

Monsieur Jérôme ALEXANDRE se questionne au niveau de la qualité des services. S'il souligne que la qualité au regard du Passe-temps sport et Accueil Jeunes sont de mise, celle du Centre de Loisirs reste à améliorer. Il interroge par ailleurs sur le projet éducatif du Centre de Loisirs.

Madame Agnès OURY précise que des moyens supplémentaires sur les camps d'été seront octroyés pour les dépenses de fonctionnement. Mais Madame HAGUET-VOLCKAERT indique le peu de présence des enfants au mois d'Août incitent la commune à fermer l'accueil de loisirs avec peut-être mais restant encore à confirmer une proposition sur le 16 ou 18 août d'un Passe- Temps sport.

Une réflexion est en cours, à savoir proposer la présence d'un animateur sportif sur le playground, ce qui aurait le mérite d'apporter un endroit animé.

Monsieur Manuel ORDONEZ souligne que la commune a conscience qu'une période de trois semaines est une période de longue durée, mais le choix s'est orienté vers la fidélisation du personnel en le stagiairisant.

Une autre proposition émergente, la possibilité de s'organiser sur un Passe-Temps Culture.

Monsieur Manuel ORDONEZ abondera dans ce même sens où il paraît impossible de maintenir ouvert le Centre de Loisirs au regard des congés scolaires et qu'en terme de coût, ce ne serait pas viable puisque dans cette hypothèse il y aurait nécessité à une mise à disposition d'un personnel en CDD non envisageable pour l'heure.



Madame Cécile DEMAY interroge sur la qualité du public concerné par l'accueil de loisirs.

Les enfants de 6 à 13 ans indique Madame Nathalie MOINE.

Au regard de la fermeture de la K-BANE et du transfert vers l'Ecole LEFORESTIER Monsieur Jérôme ALEXANDRE se renseigne sur l'impact énergétique en résultant et si la démarche s'inscrit dans le plan de sobriété.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT le confirme.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT fait également valoir que des économies sur tous les bâtiments ont été réalisées, 10% sont concernées par l'ensemble des bâtiments, 80% par la K-BANE, exception faite du gymnase Pierre de Coubertin, en cause une difficulté avec le groupe sanitaire mais également un bâtiment très occupé, pour répondre au questionnement de Madame Cécile DEMAY.

Monsieur Laurent LEPAPE fait état d'une dégradation marquée du gymnase Pierre de Coubertin.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT souligne qu'une remise en état est prévue des vestiaires. Le gymnase est vieillissant et particulièrement fréquenté.

Monsieur Jérôme ALEXANDRE interroge sur la possibilité de prévoir les chiffres du CCAS et sur la nature des actions de ce dernier. N'y aurait-il pas possibilité d'échanger sur ce point en Conseil Municipal.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT indique que le bilan est produit lors du Conseil d'Administration du CCAS.

Madame Agnès OURY procède aux lecture et présentation du Budget Principal, rappelant :

- Le montant des dépenses et recettes,
- Le remboursement du capital passant de 407 692 € à 212 210 €,
- L'investissement au regard des dépenses d'équipement qui seraient de 207 305 € ou 424 085 € si confirmation de la gendarmerie.

Monsieur Bruno LEPAPE intervient en questionnement au regard de la période d'occupation de la Maison des Sébamorsentins par la gendarmerie et s'il y a une occupation, qu'en sera-t-il du remboursement de l'emprunt réalisé pour la mise aux normes de l'ancienne mairie.

Madame Agnès OURY donne l'explication selon laquelle la commune s'est organisée sur une période de 5 ans mais qu'il y aura peut-être une obligation à glisser. Nous sommes dans un prévisionnel. Nous avons fait un chiffrage sur la totalité de la remise en état.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT indique que les demandes sur une gendarmerie provisoire ne sont pas identiques à celles d'une gendarmerie définitive. En sortie, il n'y aura pas de gros travaux sauf à s'organiser à enlever une cellule, le reste restant à destination de bureaux.

L'idée serait de pouvoir récupérer le bâtiment sans trop de modification précise Monsieur Jérôme ALEXANDRE.

Madame Agnès OURY évoque les points sur la fiscalité et les tarifs communaux.

Il est rappelé :

- la hausse des dépenses d'énergie en 2022 qui est de 76% soit plus de 172 K€,
- la hausse des charges du personnel, soit 60 K€ sur une année pleine,
- l'augmentation des recettes prenant en compte l'actualisation des bases par l'Etat de 7,1% et une augmentation de hausse contenue du taux communal de 3% permettant la perception d'une somme de 161 K€.

Madame Agnès OURY rappelle la nature des tarifs et subventions de la commune, notant plus spécifiquement une augmentation de 3% des tarifs des concessions funéraires et locations de salles, la création d'un tarif ménage pour les locations de salles et celle d'un tarif adulte pour la restauration.

Monsieur Jérôme ALEXANDRE fait part de son désaccord à considérer que l'augmentation des charges de la mairie soit une conséquence de la baisse des subventions aux associations, considérant que les charges de fonctionnement sont imputables à la mairie.

Madame Cécile DEMAY questionne sur le point de savoir si la baisse des subventions ne mettra pas en péril les emplois des associations au Sentier.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT indique que la collectivité a toujours accompagné ses associations et continuera à le faire. Il est néanmoins nécessaire que chacun trouve des solutions novatrices, une prochaine rencontre est envisagée avec le sentier. Le recours à l'emploi de salariés dans une association, ne relève pas des compétences de la mairie.

Madame Myriam LEFEBVRE confirme que s'il y a eu des alertes, les associations poursuivent leur activité. Les subventions, importantes, versées par la commune, permettent le maintien de ces dernières. Si néanmoins le sentier connaissait des difficultés, ce dernier devrait être amené à se questionner. Au regard de la mise en place du Passe-Temps Culture, l'idée serait de l'organiser avec le concours des associations.

Madame Cécile DEMAY pense que la désertification opérée est la conséquence de l'augmentation des tarifs, les enfants se dirigeant vers les activités sportives moins onéreuses.

Monsieur Christian LE PAPE confirme effectivement que la pratique du sport est moins onéreuse mais qu'à terme il sera difficile de faire face aux difficultés de transport.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT fait part de sa volonté de maintenir les associations, mais les hausses subies (énergie, contrats d'entretien, etc.) ont été tellement importantes qu'il n'y a pas eu d'autre solution possible que de recourir à une diminution de ces subventions, néanmoins la gratuité des salles reste d'actualité. Un effort est déjà demandé aux habitants et il paraît logique que chaque composante du tissu local y participe pour ce qui le concerne

Madame Agnès OURY reprend la lecture du budget principal et plus spécifiquement les dépenses d'investissement mettant l'accent sur la priorité aux économies d'énergie et à l'entretien des bâtiments, et plus spécifiquement :

- La réfection et l'isolation d'une partie de la toiture de l'école Marie Laurencin pour un montant de 120 019 €,
- L'isolation de la toiture de la mairie pour un montant de 32 000 €,
- L'aménagement de l'ancienne mairie pour accueillir la gendarmerie pour un montant de 433 000 €,
- Le programme de réhabilitation de l'éclairage public pour un montant de 239 K€. Sur ce montant Madame Martine PHILIPPE précise que la part restant à charge pour la commune sera un montant de 39 K€, cette dernière dépense couvrant le remplacement de l'éclairage de la départementale par des leds, ainsi qu'une partie du Vert Village. Madame Agnès OURY indique que l'idée est de faire l'ensemble des quartiers.

Monsieur Jérôme ALEXANDRE regrette le manque d'anticipation, certaines communes ont su le faire.

Madame HAGUET-VOLKAERT indique que des choix ont été faits, lors des précédentes mandatures pour accueillir une nouvelle population avec la création du site socioculturel, d'un nouveau gymnase et d'autres infrastructures scolaires et sportives, mais des investissements ont été réalisés, notamment l'isolation de la toiture de la salle des fêtes, l'isolation de la toiture de l'école LEFORESTIER, le gymnase.

Madame Agnès OURY présente l'état de la dette.

La dette globale est de 2 888 176 € au 31/12/2022, elle sera de 2 675 966 € au 31/12/2023, soit un endettement par habitant de 467 € (moyenne de la strate 775 €). La dette de la commune est saine à 100% à taux fixe uniquement.

Nous sommes à un désendettement d'un peu plus de 5 années ce qui est plutôt très bien, Monsieur Manuel ORDONEZ précise que la tolérance peut aller jusqu'à 12.

Sur ce point du DOB, il n'y a pas de vote du conseil.

## 11 LES QUESTIONS

**La fermeture d'une classe sur chaque école primaire de la commune est prévue à la rentrée 2023-2024. Nous souhaiterions connaître la position de la majorité municipale face à cette situation.**

La majorité est pour le bien être des écoles. Un travail de remaniement, de concert avec l'inspection académique et la DASEN est en cours au vu de l'évolution des écoles. Nous avons travaillé avec les parents d'élèves et œuvré au maximum pour défendre le maintien de nos classes, via plusieurs échanges et rencontres avec l'inspectrice de circonscription.

En France, la moyenne des élèves en classe élémentaire est de 24 et 29 pour les classes maternelles.

Aujourd'hui, deux classes font l'objet d'une fermeture. L'idée est de défendre le maintien de ces classes, mais malheureusement les chiffres ne vont pas dans notre sens et même si nous mettons tout en œuvre pour l'éviter, cela risque d'être compliqué.

Au regard de l'école LEFORESTIER, peu d'espoir subsiste de conserver la classe au vu des effectifs ; sur l'école Marie LAURENCIN elle pourrait encore être conservée, cela dépend du nombre d'inscription sur juin-juillet explique Monsieur Manuel ORDONEZ.

Madame Cécile DEMAY interroge s'il n'y aurait pas une possibilité de conserver ces classes avec les constructions actuelles du lotissement des Charitons.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT indique avoir peu d'espoir, les enfants de ce lotissement sont plutôt des collégiens ou des lycéens.

Nous faisons le constat que plusieurs enfants prennent le chemin de l'Institut Immaculée. Nous n'avons pas la main sur le sujet et nous avons expliqué cette problématique.

Madame Nathalie MOINE confirme le fait qu'il s'agisse d'une situation de plus en plus fréquente, notamment pour les fratries des enfants arrivant en sixième.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT plaide à garder les enfants dans les écoles de la commune.

Monsieur Manuel ORDONEZ indique que le département de l'Eure perd beaucoup d'élèves a contrario du département de la Seine Maritime qui au regard de son bassin d'emploi a pu conserver ses élèves.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT fait le constat que cette situation a pour conséquence la perte d'un poste d'ATSEM.

Il a ainsi été fait valoir la plus-value de la TPS indique Madame Nathalie MOINE.

Madame Cécile DEMAY questionne sur le fait qu'elle ne sera pas reconduite l'année prochaine et si cette dernière fonctionne bien.

Nous essayons forcément de la maintenir sur la même école, mais on ne peut pas l'imposer explique Madame Nathalie MOINE et oui, les TPS fonctionnent bien. Les enfants en TPS ne sont pas comptabilisés, ils sont sur une ligne à part. Si l'accueil des enfants ne pouvait se maintenir à l'école Marie Laurencin, nous verrions à le transférer à l'école Leforestier.

Publions que nos enfants doivent rester dans nos écoles dit Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT précisant que les enfants de Saint Sébastien vont dans le privé et de ce fait les écoles se vident.

**Un projet éducatif a-t-il été rédigé par le Centre de Loisirs de notre commune ? Si oui, nous en souhaiterions la présentation.**

Madame Nathalie MOINE indique qu'il s'agit là d'une obligation réglementaire. Le projet éducatif du Centre de Loisirs est existant, mais n'a pas été mis à jour sur le fond, seulement sur

les éléments techniques. L'arrivée de la CTG et le PSA vont amener à construire un projet pédagogique. Ce projet pourra être consulté.

Néanmoins, la qualité d'un Centre de Loisirs repose essentiellement sur la qualité de ses animateurs plutôt que sur le projet éducatif en lui-même expose Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT, Monsieur Jérôme ALEXANDRE considérant que du projet éducatif dépendra la nature des animations à mettre en œuvre.

Madame Cécile DEMAY dit avoir été interpellée par le fait que certains enfants de notre commune se rendent au Centre de Loisirs d'Arnières sur Iton, s'ennuyant à Saint Sébastien, mais aussi parce qu'il est nécessaire à Saint Sébastien de toujours rajouter des participations financières, les familles se tournent plus volontiers vers le passe-temps sport plus économique.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT argue du fait que le projet éducatif ne répond pas à tout, que d'excellents projets peuvent prendre naissance spontanément, mais qu'il semble toujours intéressant de voir ce qui se passe chez nos voisins. Les enfants sont au centre de nos préoccupations.

**Il se dit que la collecte des déchets verts en porte à porte par EPN serait sur le point d'être définitivement arrêtée sur Saint Sébastien. Il en est de même pour le ramassage des encombrants deux fois par an. Madame la Maire en qualité de Vice-Présidente à EPN pouvez-vous nous confirmer cette information et si celle-ci est exacte quelles solutions alternatives envisagez-vous pour les habitants de la commune ?**

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT précise que la collecte des déchets est une compétence exclusive d'EPN. Elle indique ne pouvoir confirmer dans la mesure où le dispositif n'est pas encore voté, qu'il sera proposé au vote au conseil communautaire le 4 avril prochain.

Un rappel des faits s'impose.

Lorsque l'ex-CPN et l'ex-GEA ont fusionné la loi disait qu'il était dans l'obligation pour EPN d'harmoniser services et taxes y compris les taxes pour l'ex-CCPN et l'ex-GEA ; l'ex-CCPN ne disposant d'aucun service de ramassage des déchets verts.

Il a été proposé au conseil communautaire de supprimer, dans la perspective d'harmonisation, le ramassage des déchets verts de l'ex-GEA en menant parallèlement une harmonisation des tarifs pour s'organiser sur un tarif unique dont la conséquence est une baisse pour l'ex-CPN et une hausse pour l'ex-GEA.

Aujourd'hui, l'ensemble de la population s'accorde à dire qu'il faut gérer les déchets mais l'ex-CPN ne comprend pas cette problématique qui est la nôtre dans la mesure où ce territoire s'est toujours organisé à gérer ses déchets verts.

Demain, il faudra apprendre à gérer nos déchets, apprendre à gérer les bio déchets dans la perspective de l'application de la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2024 prochain.

Monsieur Jérôme ALEXANDRE observe que l'éco point est sous-dimensionné et qu'il va se trouver rapidement saturé ; qu'en cas d'arrêt de la collecte, il y aura des difficultés d'absorption et qu'il y a nécessité à agrandir la capacité de l'éco point. Aux collectivités de proposer des

solutions pour le tri des déchets. Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT confirme que EPN est bien compétent pour la gestion de l'éco point. Qu'il y a urgence à agir et que le timing inquiète. Il y a certes des solutions alternatives, quelques idées font jour par exemple un point de dépôt des sapins créé à la suite de l'abandon de leur ramassage. Nous allons devoir attendre pour voir ce qui va se passer. Une réflexion est menée sur le ramassage des déchets verts à proposer à certaines personnes de notre commune.

Madame Cécile DEMAY s'interroge sur le bienfondé de la suppression des sacs contenant les déchets verts.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT explique : les sacs ont un coût et représentent un budget annuel de 30 000 € et pour Monsieur Manuel ORDONNEZ de préciser, ils sont en outre polluant.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT s'engage à mener une réflexion sur une possible mise à disposition d'un broyeur de telle manière à ce que les personnes amènent leur haie et recueillent le paillage. Mais pour l'heure, rien n'est affirmé, rien n'est voté.

### **Nous avons été interpellés sur le stationnement dans notre commune par des habitants.**

- Est-il autorisé aux camions de stationner sur les différents parkings de la commune empêchant ainsi aux voitures de s'y garer (le long du boomerang, aux jardins d'Alice par exemple ?)
- Un gros souci de stationnement se situe devant le dentiste et la podologue entraînant de nombreuses contraventions de la part des policiers municipaux qui demandent aux personnes de stationner sur le parking de Super U (parking privé rappelons-le).
- Serait-il possible qu'un marquage soit effectué au niveau de ces deux points sensibles comme cela a été fait devant chez les médecins Rue des Châtaigniers et qu'il y soit dessiné un emplacement réservé aux personnes en situation de handicap ainsi que devant chez les médecins ?

Sur la présente problématique Monsieur Georges JAMET s'exprime.

« Les trottoirs sont affectés à la circulation des piétons. La police municipale est dans son rôle quand elle sanctionne, le fait de stationner sur un trottoir relève d'une infraction de 2<sup>ème</sup> classe. Nous sommes obligés de constater que la police municipale est dans son rôle quand elle sanctionne ».

Une attention particulière est posée sur les difficultés de stationnement plus spécifiquement au Bourg, au Vert Village et au Clos.

Lors de la construction des lotissements, chaque maison était dotée d'un petit garage, configuration ne répondant plus aux exigences actuelles, chaque foyer possédant en moyenne deux automobiles. Cette situation a entraîné un véritable casse-tête. La problématique n'ayant pas été traitée à bras le corps par les précédentes municipalités, la situation est devenue anarchique.

Ensemble, nous nous sommes chargés d'étudier les différentes solutions.

Nous sommes passés de quartier en quartier, une concertation est en cours avec EPN pour trouver des solutions à cette situation complexe.

Sur l'Avenue du 18 juin, ont été posés quelques arrêts minutes provisoires qui permettent désormais un passage alors que ce n'était plus le cas auparavant. Ces arrêts minutes donnent satisfaction avec la possibilité de retrouver le trottoir, la possibilité de stationner sans soucis et la possibilité aussi de donner satisfaction à nos commerçants.

Sur le stationnement des camions, au niveau du boomerang, il s'agit ici d'un stationnement légal. Le camion est dans son droit. Doit-on interdire le stationnement de véhicules servant au travail ?

Madame Cécile DEMAY remarque que dans la mesure où il n'y a pas trop d'habitations à proximité du boomerang, ce stationnement n'est pas trop gênant mais quand il y a des invités cela peut être plus dérangeant.

Sur le stationnement Rue du Grand Parc, Monsieur Georges JAMET indique qu'un accord avec le cabinet de dentistes et la gérante de Super U est en cours, avec la possibilité pour les patients du cabinet de se garer sur le parking de la supérette.

Par ailleurs, il est rappelé l'accessibilité à tous sur les parkings non fermés comme cela pourrait être le cas au U Express, Bar Bichon, Carrefour Express.

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT précise qu'elle est fréquemment interpellée par la population sur la difficulté qu'il peut y avoir à circuler sur les trottoirs, Monsieur JAMET et son équipe sont saisis de la problématique.

Certes, il est de la responsabilité de la commune à faire exécuter l'obligation qu'il y a à la libre circulation des piétons sur les trottoirs et si sur le fond la police municipale a raison, sur la forme, il est nécessaire de retravailler le sujet. La conclusion est que nous devons assurer la sécurité des déplacements des piétons sur les trottoirs et organiser le stationnement

EPN a été reçu sur notre territoire.

Concernant le stationnement des deux bus, sur le parking stabilisé derrière le gymnase Pierre Janvier. Madame HAGUET-VOLCKAERT précise qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit là d'un outil de travail et qu'il y a ici une vraie volonté à ne pas pénaliser les personnes. Il est simplement demandé à avoir l'information du numéro de téléphone en avant du pare-brise qui permettrait de joindre l'usager en cas de problème.

Il est certain que le stationnement d'un camion aux Jardins d'Alice, dans un lotissement, paraît plus compliqué à accepter qu'au Boumerang.

## **Informations TRANSURBAIN**

Dans un premier temps, TRANSURBAIN avait demandé à s'enquérir des arrêts de bus qui pouvaient présenter une dangerosité.

Un examen particulier a été porté sur la rue des Ecoles, le déplacement des bus dans cette rue et les dangers présentés.

Dans un second temps, TRANSURBAIN a été force de proposition sur ce point.

En septembre 2023 les bus ne passeront plus rue des Ecoles.

Un passage de la T3 en départementale est prévu et sera plus rapide.

Pour ce qui concerne les arrêts de bus, l'arrêt de bus face à U EXPRESS va être supprimé au regard du danger qu'il présentait à la descente des enfants, s'éparpillant dans tous les sens au mépris de la circulation.

Il y aura en revanche, la possibilité de prendre le bus au niveau de la mare. A noter la suppression de l'arrêt de bus au Clos Nord pour un trajet plus direct en contrepartie de quoi un arrêt de bus supplémentaire sera mis en œuvre vers le Bar Bichon.

Pour permettre à EPN de travailler sur la Rue des Ecoles et pour être en capacité de mieux l'aménager, l'information nous a été donnée qu'il se pourrait que des terrains longeant la grande haie puissent être mis en vente Nous avons reçu à ce sujet une demande d'urbanisme sur laquelle nous avons sollicité l'obtention d'une bande de terrain de 2 mètres conditionnant notre acceptation à cette demande.

L'intérêt est de travailler à la sécurité des piétons dans cette rue.

Par rapport à cet aménagement, les deux mètres projetés seront-ils suffisants ? Ce nouvel emplacement choisi sera plus dangereux et plus d'arrêt de bus au Clos questionne Monsieur Jérôme ALEXANDRE.

Non explique Madame Florence HAGUET-VOLKAERT parce qu'il y aura un arrêt de bus de part et d'autre de la départementale.

L'itinéraire proposé est de passer par le Clos et la rue du Bocage avec la projection d'un bus intérieur et d'un bus extérieur, l'arrêt « Rouge Gorge » étant quant à lui maintenu. Les itinéraires seront communiqués dès qu'ils auront été communiqués.

A noter, la tenue du prochain Conseil Municipal qui se tiendra mercredi 12 avril prochain à 18 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 27.

La secrétaire de séance

La Maire

Véronique LAMY

Florence HAGUET-VOLCKAERT